

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF755

présenté par

M. Taché, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 45**ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Action extérieure de l'État »**

Après l'alinéa 25, insérer les deux alinéas suivants :

« Favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

« Part d'heures d'accompagnement attribuées par les maisons départementales pour les personnes handicapées réellement effectuées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP entend définir un nouvel objectif pour le programme 151 Français de l'étranger et affaires consulaires, assorti d'un indicateur.

Il aurait trait à l'action 2 Accès des élèves français au réseau AEFE pour lequel il est demandé 113,5 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP) pour 2025.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances garantit un droit à l'éducation quelles que soient les différences de situation. Alors que la détection des différentes formes de handicap progresse, il convient de se doter d'indicateurs permettant de mesurer l'effectivité de ce droit à l'éducation.